

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTAUBAN - 8201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 08/09/2025 - 4456 - 2018 B 00271 - 839 561 651 - THENZO

- 8 SEP. 2025

①

BILAN SIMPLIFIÉ



Désignation de l'entreprise SAS THENZO

Adresse de l'entreprise 12 RUE DU CHATEAU VIEUX 82000 MONTAUBAN

SIREN

8 3 9 5 6 1 6 5 1

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	127 539	030	28 568
	Immobilisations financières * (1)	040	11 849 501	042	250 000
Total I (5)		044	11 977 040	048	278 568
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	1 240	070	1 240
	Autres* (3)	072	111 868	074	111 868
	Valeurs mobilières de placement	080	2 613 039	082	2 613 039
	Disponibilités	084	90 189	086	90 189
	Charges constatées d'avance*	092	4 128	094	4 128
Total II		096	2 820 465	098	2 820 465
Total général (I + II)		110	14 797 505	112	278 568
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	206 648
	Écart de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	4 965
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131	12 810 521
	Report à nouveau			134	92 438
	Résultat de l'exercice			136	365 160
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	Total I				142
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	10 497
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	1 784
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	172	4 432
	Comptes courants d'associés			173	1 022 491
	Autres dettes			175	
	Produits constatés d'avance			174	
Total III				176	1 039 205
Total général (I + II + III)				180	14 518 937
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

THENZO
Société par Actions Simplifiées au capital de 206 648 €
Siège Social : 12 RUE DU CHATEAUVIEUX – 82 000 MONTAUBAN
RCS MONTAUBAN 839 561 651

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 31 mai,
A 12 heures,
Au siège social de la Société,

Monsieur Didier FARELLA, associé unique et Président de la Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- ✓ Approbation des comptes de la Société ;
- ✓ Affectation du résultat ;
- ✓ Mention des conventions visées à l'article L. 277-10 du Code du Commerce ;

DECISION 1 : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président

L'associé unique,

Approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Donne en conséquence au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du code général des impôts, telles que listées ci-dessous :

- | | |
|---|----------|
| ✓ Amortissement excédentaire | 4 608 € |
| ✓ TVS | 100 € |
| ✓ Ecart de valeur liquidative | 32 382 € |
| ✓ Article 38 QUATER indemnités assurance décès 2020 | 11 255 € |

DECISION 2 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'associé unique,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice dans les conditions suivantes :

Résultat de l'exercice	365 160 €
TOTAL	365 160 €
Affectation	
Au poste « Report à nouveau »	349 490.44 €
Au poste « Réserve Légale »	15 699.65 €
TOTAL	365 160.09 €

Prend acte de la répartition des capitaux propres de l'exercice après affectation

	Après Affectation	Avant Affectation
Capital Social	206 648	206 648
Prime d'émission	10 865 532	10 865 532
Prime de fusion	2 183 903.90	2 183 903.90
Réserve légale	20 664.80	4 965.15
Report à Nouveau	441 898.54	92 438.10
Résultat	0	365 160.09
TOTAL	13 479 732.03	13 479 732.03

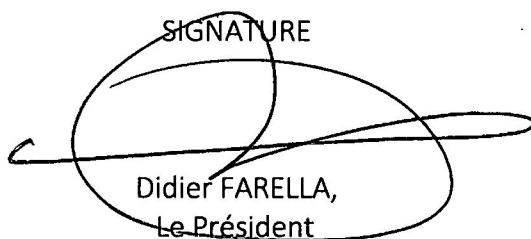
DECISION 3

Mention des conventions réglementées

L'associé unique,

Approuve les conventions visées par les dispositions de l'article L. 227-10 du Code du commerce.

SIGNATURE



Didier FARELLA,
Le Président